

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 48 BIS

N° 593

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2016

---

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 593

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 48 BIS

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« dernier alinéas du I »

les mots :

« troisième alinéas du VI ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.